

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINT HILAIRE DE VOUST**  
**N°2022/07/D74**  
**Séance du 7 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINT HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué **le 1<sup>er</sup> septembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY  
*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : VENTE TERRAIN L'HERMENARDIERE A M. TARRONDEAU**

Vu la demande de M. Edouard TARRONDEAU domicilié au lieu-dit « L'Herménardière », souhaitant acquérir une partie de la voie attenante à la maison (cf plan annexe).

Considérant que la parcelle 1627 a été vendue à Monsieur BOBINEAU et madame ANNEIX, il sera nécessaire de prévoir un droit de passage pour y accéder. (*Messieurs TARRONDEAU et BOBINEAU sont d'accord pour intégrer un droit de passage à la vente*)

M. le Maire propose la vente de ce délaissé de voirie au prix de 0.30 €/m<sup>2</sup> et que les frais liés à cette acquisition à savoir géomètre et notaire soient à la charge des acquéreurs.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **DE DONNER** un accord de principe à la vente de ce terrain à M. TARRONDEAU, frais de notaire et de géomètre à sa charge.
- **D'ACCEPTER** une cession de la parcelle au prix de 0.30 €/m<sup>2</sup> (un euro).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Monique FAVREAU

